

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION  
FINANCES - SYNTHESE  
Du Mercredi 15 Mars 2017 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents / Excusés
Bernard BATTAULT	AUXEY DURESSSES	X	
Christian BRESSOULALY	VAL-MONT		X
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	X	
Maurice CHAPUIS	ALOXE CORTON		X
Philippe DIDAILLER	CHAGNY	X	
Alexis FAIVRE	BEAUNE	X	
Patrick FERRANDO	CHAGNY <i>1<sup>er</sup> VP</i>	X	
Thibaut GLOAGUEN	BEAUNE	X	
Fabrice JACQUET	BEAUNE	X	
Marie Odile LABEAUNE	BEAUNE <i>Secrétaire</i>	X	
Thierry LAINE	MAVILLY MANDELLOT		X – Procuration à M. MANIERE
Vincent LUCOTTE	LADOIX SERRIGNY	X	
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Jean MAREY	VIGNOLES	X	
Bernard NONCIAUX	PULIGNY MONTRACHET	X	
Christian POULLEAU	MOLINOT <i>2<sup>e</sup> VP</i>		X
Michel QUINET	SAINTE MARIE LA BLANCHE	X	
Jean Pierre REBOURGEON	MERCEUIL	X	
Gérard ROY	AUBIGNY la RONCE		X – Procuration à M. QUINET
Antoine TRIFFAULT-MOREAU	BEAUNE		X
<b>Membres invités</b>			
Jean-Luc BECQUET	BEAUNE	X	
Xavier COSTE	BEAUNE	X	
Denis THOMAS	MEURSAULT		X
Pierre BOLZE	BEAUNE		X
Michel PICARD	CHAGNY	X	
<b>Collaborateurs qualifiés</b>			
Jean François PONS	DGS		X
François CUREZ	DGA	X	
Héloïse MERCIER	Service Juridique	X	
Alexandra LAHUEC	DRH	X	
François BOURGUENOLLE	Service Environnement	X	
Florence BERARD	Service Urbanisme		X
Sabine ROISOT	Service Marchés Publics	X	
Stéphane POLLIN	Service Enfance	X	
Sébastien DUCHARNE	Service Finances	X	

La séance est ouverte à 18 heure.

La présidence est assurée par M. FERRANDO

## **DESIGNATION DU 2EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCES SYNTHESE SUITE A LA DEMISSION DE M. CHRISTIAN POULLEAU**

M. Philippe DIDAILLER propose sa candidature comme 2<sup>ème</sup> Vice-président de la commission. La candidature est validée à l'unanimité.

## **RAPPORT N°1 – ORGANISATION DES SERVICES**

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

Une correction est apportée au début du rapport, la date du 1<sup>er</sup> juin étant remplacée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 2017 concernant la modification du schéma de mutualisation.

M. MANIERE demande, concernant la création d'un poste au développement économique, quelle va être l'articulation avec le poste équivalent au Pays Beaunois. M. QUINET précise qu'il s'agit de basculer le poste et qu'il n'y aura qu'une seule personne à la Communauté d'agglomération, et plus au Pays Beaunois au titre de cette activité.

M. MANIERE évoque également le cas du poste de contrôleur de gestion qui mériterait d'être créé, et demande ce qu'il en est du poste de chargé de communication. Il est précisé par plusieurs personnes que pour le 1<sup>er</sup> cas il n'y a pas de création de poste à ce jour, et pour le second que le recrutement est en cours mais que le jury a simplement été décalé.

Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 13 voix pour et 2 abstentions (M. GLOAGUEN n'étant pas présent pour cet avis).

## **RAPPORT N°2 – LOI ALUR : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLANIFICATION**

[Arrivée de M. GLOAGUEN]

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

M. QUINET précise qu'il n'est pas favorable à ce transfert car l'agglomération n'est pas prête à prendre cette compétence à ce jour. Néanmoins, il lui paraît absolument nécessaire de travailler dès à présent pour qu'elle soit transférée d'ici 2021 afin d'avoir une vision cohérente et commune du développement urbanistique sur l'ensemble du territoire.

M. MANIERE précise qu'il s'agit d'une déclinaison du SCOT. M. BECQUET ajoute que les Communes devront réviser à ce titre leur PLU prochainement. M. QUINET précise à nouveau qu'il y a un réel besoin d'harmonisation en la matière sur le territoire. M. MANIERE ajoute que ce sera d'autant plus important du fait de la révision à intervenir des SCOT, M. CUREZ précisant que ces révisions pourraient intervenir d'ici l'été 2017.

La Commission prend acte du rapport.

## **RAPPORT N°3 – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS ET BILANS D'ACTIVITES DES ORGANISMES EXERÇANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

M. COSTE présente le rapport.

Il précise que la Président de la Communauté d'agglomération souhaite privilégier la ressource en eau potable provenant de la Saône. M. COSTE ajoute néanmoins que celle-ci étant polluée, comme l'ensemble des cours d'eau environnants, il faut se tourner vers le

Doubs dans le secteur de VERDUN SUR LE DOUBS, et que cela représenterait un coût très important.

M. PICARD ajoute que cette pollution est principalement liée aux désherbants.

La Commission prend acte du rapport.

#### **RAPPORT N°4 – RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE DANS LE CADRE DE LA PATEFORME ADS**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. QUINET demande à ce que soit ajouté au rapport la part qui est demandée aux Communes.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### **RAPPORT N°5 – VALORISATION DES MOYENS ACCORDES AUX ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES ET ORGANISMES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2016**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE dit être surpris de la précision des montants donnés. M. CHAMPION précise qu'ils résultent de méthodes de calcul appliquées de la même manière à l'ensemble des associations concernées. Il ajoute par ailleurs que ce rapport indique que ce rapport indique une valorisation en nature et non un flux financier, objet d'un rapport séparé.

M. PICARD précise qu'à CHAGNY l'utilisation des équipements est payante.

La Commission prend acte du rapport.

#### **RAPPORT N°6 – ACCOMPAGNEMENT FINANCIER AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES PARTENAIRES**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE fait part de son incompréhension quant à la différence de traitement dans les montants versés entre l'école de musique de MEURSAULT et celle de CHAGNY. M. CHAMPION précise que celle de MEURSAULT est augmentée exceptionnellement cette année de 10%, mais que ces subventions ont été intégrées dans le calcul des transferts de charges lors des transferts de compétences pour une valeur bien moins importante. M. MANIERE ajoute toutefois que la CA délègue à ces associations non rémunérées une compétence qu'elle devrait prendre en charge dans sa totalité.

M. CHAMPION précise concernant le domaine culturel qu'il convient d'envisager une étude juridique des concerts organisés via le conservatoire notamment. M. QUINET précise qu'il y a 2 modes de fonctionnement entre les associations et le conservatoire qu'il conviendrait de corriger.

M. BATAULT demande la raison du versement d'une subvention aux éleveurs. M. CHAMPION précise que c'est au titre de la valorisation des filières courtes.

M. MANIERE demande quel est l'objet de la subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme. M. QUINET précise qu'elle doit servir à financer la mise en place du Schéma d'Accueil et de Développement de l'Information touristique (SADI), le budget de l'Office étant contraint, notamment par l'amortissement des investissements importants réalisés.

M. MANIERE ne trouve pas admissible d'avoir refusé une subvention complémentaire à la Mission Locale Rural qui fait un travail remarquable. M. REBOURGEON suit l'avis de M. MANIERE sur la qualité du travail, mais précise que le calcul du versement est historiquement de ce montant. M. GLOAGUEN ajoute par ailleurs que la nouvelle directrice de la structure a réussi à dégager des excédents grâce à une bonne gestion.

M. QUINET demande pourquoi la participation en euro par habitant est inférieure pour la CABCS par rapport aux autres collectivités, et précise qu'il serait plus juste d'être au même niveau. M. PICARD ne partage pas cet avis et précise qu'il n'y a pas d'obligation à augmenter la participation de l'agglomération.

M. CHAMPION souhaiterait que la directrice puisse rencontrer certains élus afin de présenter ses missions, comme c'est le cas pour la SDAT-ASCO pour la ville centre.

M. MANIERE précise que les élus sont invités chaque année à l'assemblée générale mais que les présents sont rares. M. CHAMPION rappelle en l'occurrence que c'est la mission locale qui est demandeuse et à ce titre doit justifier de la pertinence d'une telle augmentation.

Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 13 voix pour et 3 abstentions

#### **RAPPORT N°7 – FISCALITE 2017 : VOTE DES TAUX**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. PICARD précise qu'il n'est pas favorable à la hausse du versement transport. M. QUINET indique que celui-ci est financé par les entreprises, et qu'à ce titre le service est en constante amélioration auprès de ces dernières, qui peuvent d'ailleurs faire des demandes concernant leurs besoins.

M. MANIERE demande à ce que la baignade de MONTAGNY soit desservie par les transports. M. CHAMPION pense au contraire qu'il conviendrait de faire une étude auprès gestionnaire de site pour mesurer réellement le besoin.

M. COSTE annonce la baisse de 10% du taux de TEOM, liée à la fois à la bonne gestion du service et aux bons comportements des habitants. Il précise qu'il y aura sans doute une hausse des coûts sur les prochaines années, avec notamment une hausse probable de la TGAP, le coût supplémentaire du sur-tri...

M. QUINET et M. COSTE partagent l'avis sur la nécessité de communiquer sur cette baisse de taux, et continuer à valoriser les bons comportements en termes de tri des déchets, ainsi que le travail des ambassadeurs du tri.

Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 14 voix pour et 2 contres.

#### **RAPPORT N°8 – FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS DE PRESTATIONS COMMUNAUTAIRES**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE et M. NONCIAUX ne sont pas favorable au maintien du plafond à 10 000€ concernant les tarifs de la compétence Enfance et préconisent d'utiliser le plafond de la CAF.

M. MANIERE ajoute également que le tarif relatif à la redevance viticole est très faible.

Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 14 voix pour et 2 abstentions.

#### **RAPPORT N°9 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

M. CHAMPION présente le rapport.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### **RAPPORT N°10 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

M. CHAMPION présente le rapport.

Il fait remarquer sa satisfaction quant au travail et à l'accompagnement effectué par le Trésorier Municipal de Nolay.

Concernant la compétence Eau Régie, M. COSTE précise qu'elle va nécessiter des travaux importants compte tenu de la pollution, qui auront sans doute des conséquences sur le prix de l'eau.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### **RAPPORT N°11 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

M. CHAMPION présente le rapport.

M. QUINET note que le résultat global, si l'on excepte la ZAC Pré Fleury, est de près de 8M€. M. CHAMPION précise que les résultats ne peuvent absolument pas être cumulés, notamment car il y a d'un côté ceux qui figurent aux budgets annexes et dont les produits sont généralement issus des usagers, et de l'autre le budget général financé par le contribuable.

Le Président,  
SIGNE  
Patrick FERRANDO

La Secrétaire,  
SIGNE  
Marie Odile LABEAUNE